

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers
En exercice : 36
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 6 mars 2017

Résultat du vote

Pour : 32
Contre : 1
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Jean-Claude SARTER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Louis BOCCHINO (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)

**OBJET : AVENANT MARCHE DE TRAVAUX
COOPERATIVE LAITIERE : EXTENSION DES CAVES
D'AFFINAGE ET MODIFICATION DES ESPACES DE
TRAVAIL**

Pouvoirs : Gérard ARBOR à Patrick FALCON ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO ; Pierre Auguste FEUGIER à Martine MACHON

CONSIDERANT le marché de travaux d'Extension des caves d'affinage et modification des espaces de travail de la coopérative laitière des Entremonts ;

CONSIDERANT le choix technique de la maîtrise d'œuvre d'isoler les locaux sociaux (bureaux, vestiaires, sanitaires) par l'extérieur.

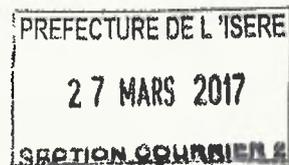
CONSIDERANT les crédits inscrits au budget de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur l'avenant suivant :

LOT	MONTANT MARCHÉ INITIAL	AVENANT	COÛT PRESTATION	MONTANT MARCHÉ MODIFIÉ
LOT n°3 – CHARPENTE COUVERTURE et ZINGUERIE	56 218,10 € HT	AVENANT N°1 - Isolation extérieure des façades des locaux sociaux - Renfort de charpente, remplacement poteau extérieur et bardage - Moins-values reprise toiture, découpe auvent, souches sorties ventilation	7 111,80 € HT	63 329,90 € HT soit + 12,7%
Total tous Avenants (Rappel total avenants précédent : 109 583,28 € HT)			116 695,08 € HT	soit + 10,25 % par rapport au marché initial de travaux de 1 137 941,14 €

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente, le Conseil Communautaire, à la **MAJORITE** :

- **ACCEPTE** l'avenant pour un montant de 7111,80€ HT pour le lot n°3 : charpente, couverture et zinguerie ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 14 mars 2017,

Le Président

